



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Les Coteaux Bordelais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**N° 2014-27****Objet : Délibération portant adoption du compte de gestion 2013 du budget annexe ZA Arbelbide**

Conseillers en exercice	30	Pour	30
Conseillers présents	28	Contre	0
Quorum	16		
Conseillers représentés	2	L'an 2014, le 29 avril à 20h, les conseillers communautaires de la	
Suffrages exprimés	30	Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais", légalement	
		convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Croignon, sous la	
		présidence de JEAN-PIERRE SOUBIE	
Date de convocation	18/IV/2014		
Date d'affichage	18/IV/2014		

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Frédéric COUSSO**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc AVINEN	Salleboeuf	X	
Jean-Pierre BALANCHE	Bonnetan		Alain BARGUE
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Philippe CASENAVE	Carignan de Bordeaux		Véronique ZOGHBI
Frédéric COUSSO	Croignon	X	
Bernard CROS	Camarsac	X	
Marie-Hélène DALIAI	Tresses	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc GIZARD	Carignan de Bordeaux	X	
Alexandre GUIMBERTEAU	Fargues Saint Hilaire	X	
Françoise IMMER	Pompignac	X	
Jean François JAMET	Carignan de Bordeaux	X	
Evelyne LAVIE	Salleboeuf	X	
Sylvie LHOMET	Carignan de Bordeaux	X	
Florent LODDO	Pompignac	X	
Denis LOPEZ	Pompignac	X	
Francis MASSE	Pompignac	X	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Louis-Pierre NOGUEROLLES	Salleboeuf	X	
Michel ORTEGA	Camarsac	X	
Delphine PHILIPPEAU	Carignan de Bordeaux	X	
Danièle PINNA	Tresses	X	
Gérard POISBELAUD	Tresses	X	
Nathalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Jean-Pierre SOUBIE	Tresses	X	
Véronique ZOGHBI	Carignan de Bordeaux	X	

Accusé de réception en préfecture
033-243301355-20140429-2014-27-DE
Date de télétransmission : 30/04/2014
Date de réception préfecture : 30/04/2014

Le Président,
Jean-Pierre SOUBIE



J.P. Soubie

Affiché le

05 MAI 2014

N° 2014-27

Objet : Délibération portant adoption du compte de gestion 2013 du budget annexe ZA Arbelbide

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Considérant que le Conseil communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de M PATIES, receveur intercommunal de Cenon, pour l'année 2013 ;

Rapport de synthèse :

Le Compte de Gestion ne comporte aucune opération budgétaire. De ce fait, la Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais" n'a pas de Compte Administratif.

Le compte de gestion comporte une seule écriture patrimoniale de mouvement de TVA de 132 €. Pour éviter de maintenir un compte de gestion du budget annexe, il pourrait être opportun que la Trésorerie permette de réaliser ces opérations directement sur le budget général de la Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais".

Après avoir entendu l'exposé du receveur principal de la Trésorerie de Cenon ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Président ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'adopter le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2013 du budget annexe ZA Arbelbide.

Accusé de réception en préfecture
033-243301355-20140429-2014-27-DE
Date de télétransmission : 30/04/2014
Date de réception préfecture : 30/04/2014

Le Président,
Jean-Pierre SOUBIE



Le Président

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Tresses, le 29 avril 2014

Le Président

Pour extrait conforme

Jean-Pierre SOUBIE